

ÉDITORIAL

UNE ORGANISATION DYNAMIQUE

L'année 2014 s'est terminée avec un bilan satisfaisant pour l'USR. Forte de 1 100 syndiqués, effectif stable, malgré les attaques médiatiques dont la CGT a fait l'objet en fin d'année.

Avec une forte participation aux différentes actions, 20 000 retraité-es à Paris en juin dernier et 400 à Tarbes en soutien de la manif parisienne, entre 400 et 500 lors de nos rassemblements devant la Préfecture et devant l'Agence de Santé, notre activité s'est aussi concrétisée en lien avec les actifs lors de tous les rassemblements organisés par l'Union départementale CGT.

Si nous ne sommes plus « actifs » au sens d'occuper un travail, nous l'avons été dans l'action.

A l'occasion du 1er mai nous avons recueilli plus de cent signatures sur la pétition confédérale pour la défense des régimes de retraite complémentaire.

Un dossier faisant le point sur les négociations AGIRC/ARRCO. Un dossier faisant le point figure dans les pages suivantes.

De nouvelles actions sont prévues en juin au plan confédéral.

L'USR 65 vous souhaite un bel été plein de soleil entouré de vos familles et de vos proches, et rendez-vous à la rentrée « bon pied, bon œil ».

FÊTE des RETRAITE-ES CGT

10 octobre 2015

DEBATS- EXPOS- REPAS-

AMBIANCE MUSICALE

le programme complet sera

communiqué dans le prochain

numéro de notre journal

D'ores et déjà réservez votre journée.

MENACES SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES!

Depuis le mois de février les « négociations » se poursuivent sur les régimes de retraites ARRCO (salariés du privé) et AGIRC (cadres du privé). Cela concerne 18 millions de cotisants et 12 millions de retraités et le patronat ne veut qu'une chose: baisser les retraites à défaut de ne plus participer aux cotisations.

Au nom, une fois de plus, de la compétitivité des entreprises la Cour des comptes vole à leur secours, pourtant les entreprises du CAC 40 ont réalisé +30 % de profits en 2014 (60 milliards d'euros). Pendant ce temps un retraité sur dix vit sous le seuil de pauvreté, nombreux n'ont plus de mutuelle et le patronat trouve que les retraités ne participent pas à l'effort dans la crise. Poids de la CASA, suppression de la 1/2 part pour les veuves et veufs, augmentation de la CSG ne suffisent pas pour satisfaire le MEDEF.

Ils veulent culpabiliser les salariés, retraités et chômeurs et leur faire payer la crise dont ils ne sont pas responsables.

Le coupable est le capital! A lui de payer!



PROPOSITIONS CGT

La mise en œuvre de ces propositions permettrait non seulement de rétablir les équilibres financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC mais aussi de dégager des excédents pour améliorer les futurs droits à la retraite.

- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.
- Une augmentation de la cotisation AGIRC pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire: soit 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour un salaire mensuel de 4 000 € brut. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.
- L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc.)
- Pour les cadres à bas salaire, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non-cadres.
- La mise à contribution des dividendes versés par les entreprises aux actionnaires.
- Une autre distribution des richesses entre capital et travail.
- En finir avec les exonérations de cotisations patronales
- Augmentation modulée de la cotisation dite patronale ARRCO en fonction du rapport masse salariale/valeur ajoutée

Autant de solutions pour rétablir l'équilibre des caisses de retraite, pour relever le montant des pensions, pour garantir les retraites des générations à venir que le MEDEF, mais aussi le gouvernement, balaient d'un revers de mains aux profits des dividendes des actionnaires.

Si les discussions en cours ne parviennent pas à un accord c'est le gouvernement qui tranchera. Actifs, retraités, chômeurs, c'est de notre engagement que dépendent nos retraites de demain!

SCANDALEUSES PROPOSITIONS DU PATRONAT

Pour rééquilibrer le système, la retraite à 67 ans est préconisée.

Le patronat a bouclé de nouvelles propositions sur les régimes de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, avant la séance de négociation. Révélée par L'Opinion, cette liste de mesures pour renflouer les caisses de l'AGIRC-ARRCO formulées par le Medef, la CGPME et l'UPA devait être transmise dans la journée aux syndicats. Les partenaires sociaux ont jusqu'à fin juin pour trouver un accord.

Les salariés fortement incités à partir à 67 ans

L'AGIRC (caisse des cadres) et l'ARRCO (celle des salariés du privé) sont en graves difficultés financières. Les organisations patronales prévoient des mesures d'urgence qui visent 2,3 Mds € d'économies annuelles dès 2017, 8,3 Mds € en 2020, 12,2 Mds € en 2030 et 17,1 Mds € en 2040, selon ce document.

Objectif : ramener à zéro dès 2020 le différentiel entre cotisations encaissées et pensions versées, puis tenir cet équilibre. Première solution de rééquilibrage, les salariés seront très fortement incités à prendre leur retraite à 67 ans.

Ceux qui liquideront leur retraite avant cet âge subiront des abattements définitifs : 22 % s'ils partent à 62 ans, 17 % à 63 ans, 12 % à 64 ans, 8 % à 65 ans, 4 % à 66 ans.

Ces mesures s'appliqueront à partir de la génération née en 1957 pour les retraites prises à partir du 1er janvier 2017.

Les retraités actuels seront aussi mis à contribution

En seront exemptés les bénéficiaires des dispositifs de retraite "carrières longues", "pénibilité", "amiante", "travailleurs handicapés" et "aidants familiaux". Les retraités actuels seront aussi mis à contribution. Leur pouvoir d'achat reculera par l'effet d'une revalorisation des pensions inférieures de 1,5 point à l'inflation, sans pouvoir baisser toutefois les montants des pensions. La pension de réversion versée ne sera plus accordée à partir de 55 ans mais de 60 ans et au prorata des années de mariage.

Le projet du patronat prévoit la création d'un "régime paritaire unifié de retraite complémentaire" en janvier 2019, qui signerait la disparition de la caisse des cadres, dont les réserves pourraient se retrouver à sec dès 2018 si rien n'est fait.



MIAM

LE CHOCOLAT!

**Enfin une bonne nouvelle,
le chocolat est bon pour la santé.**

Bien choisi et consommé régulièrement, le chocolat possède des vertus nutritionnelles largement prouvées!

La différence entre chocolats noir, au lait ou blanc vient de sa composition. D'un point de vue nutritionnel, le meilleur des chocolats est celui qui contient le moins de matières grasses et de sucres, c'est-à-dire le chocolat noir. Le chocolat au lait contient beaucoup plus de sucres, le chocolat blanc contient beaucoup de graisse et une teneur en cacao très faible, voire inexistante.

Effets sur la santé?

Si vous en consommez de manière régulière en petite quantité (2 carrés par jour), il est une excellente source de magnésium. Le magnésium est un micronutriment qui aide à lutter contre les mauvaises conséquences du stress.

Le cholestérol est transporté dans le sang par des protéines. Certaines sont faites pour transporter le bon cholestérol et d'autres le mauvais. Le chocolat et le cacao sont riches en antioxydants et aident à protéger l'organisme en diminuant la concentration de mauvais cholestérol et en favorisant la production de bon cholestérol.

Ces antioxydants participent également à la lutte contre les radicaux libres, des molécules responsables du vieillissement cellulaire et l'apparition de certains cancers.

Le chocolat contient également une substance appelée théobromine qui stimule le système nerveux central. Très utile quand on a besoin d'un bon coup de fouet en cas de coup de barre en milieu d'après-midi.

Alors inutile de supprimer totalement le chocolat même en période de régime...

Et allez, faites-vous un peu plaisir que diable!

